

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
(téléphone 03.44.06.50.46)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
COMMUNES DE BROUCHY (80), GOLANCCOURT (60) ET VILLESSELVE (60)

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### LA SOCIÉTÉ MSE LA SABLIERE SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE L'ÉNERGIE MÉCANIQUE DU VENT REGROUPANT 6 AÉROGÉNÉRATEURS ET 2 POSTES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BROUCHY (80), GOLANCCOURT (60) ET VILLESSELVE (60)

Conformément au code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté inter préfectoral du 25 octobre 2016, une enquête publique en vue de statuer sur la demande d'autorisation présentée par la société MSE LA SABLIERE en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Brouchy (80), Golancourt (60) et Villeselve (60).

Le Préfet de l'Oise et le Préfet de la Somme sont les autorités compétentes pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement ;
- sur la demande de permis de construire au titre de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme,
- sur la demande d'approbation du projet de détail des tracés des ouvrages de transport d'électricité au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Delphine Faure, responsable développement éolien de la société MSE LA SABLIERE dont le siège social est situé Tour de Lille, boulevard de Turin, Eurailille 59777 Lille ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 21 décembre 2016 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé dans les mairies de Brouchy (80) siège de l'enquête, Golancourt (60) et Villeselve (60) et afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale sont consultables sur le site internet "Les services de l'État dans l'Oise" ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)) et sur le site internet "Les services de l'État dans la Somme" ([www.somme.gouv.fr](http://www.somme.gouv.fr)).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Brouchy (80), Golancourt (60) et Villeselve (60) et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Alain Demarquet, cadre honoraire SNCF en retraite, suppléé le cas échéant par M. Jean-Claude Hely, responsable de logistique opérationnelle en retraite, à la mairie de Brouchy, siège de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public dans les mairies de Brouchy (80), Golancourt (60) et Villeselve (60), aux jours et heures suivants :

- lundi 21 novembre 2016 de 9 heures à 12 heures à Bouchy (80),
- jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 de 14 heures à 17 heures à Villeselve (60),
- samedi 10 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures à Brouchy (80),
- mercredi 14 décembre 2016 de 14 heures à 17 heures à Golancourt (60),
- mercredi 21 décembre 2016 de 14 heures à 17 heures à Brouchy (80).

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et dans les mairies de Brouchy (80), Golancourt (60) et Villeselve (60), ainsi que sur les sites internet "Les services de l'État dans l'Oise" ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)) et "Les services de l'État dans la Somme" ([www.somme.gouv.fr](http://www.somme.gouv.fr)).